



DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

Référence : C.C.A.S. 06-2023

Sur convocation en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-trois, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le quatre avril deux mille vingt-trois, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président
 Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente
 Mesdames Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY, Monique LAFAY, Laurence
 MICHAUD et Marie-Rose RUDE.
 Messieurs Daniel BUFFY, Philippe PAIN, Jean-Claude ROZIER et Monsieur Jean-Claude
 RUDE

Absent : Monsieur Yannick-Luc JANNIN (absent jusqu'à 18h45)

Absent excusé : Madame Jenny COELHO
 Monsieur Michel MERCIER

Procuration : Madame Marie-Noële ADOH donne pouvoir à Madame Isabelle MERONI

Madame Mireille CHARDIGNY est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Objet : Compte de gestion 2022

Le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont consultables au C.C.A.S.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes ont été régulièrement établis,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- **STATUENT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022.
- **STATUENT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARENT** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie,

Le 05 avril 2023

Le Président

C 1001-200077238-20230404-2023-08-DE
Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

